



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE (REPRISE)

Un avis public est par le présent donné par le soussigné aura lieu le **7 juillet 2022, à 18h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer** pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur le projet de règlement suivant :

1er projet de règlement – Règlement 2022-466 modifiant le règlement de zonage 2009-155 concernant la création de la zone 042-A et l'ajout de l'usage « Camping rustique » comme usage spécifiquement autorisé

QUE cette modification réglementaire vise la zone 021-A et les zones contiguës du plan de zonage;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU' une illustration des zones visées du plan de zonage peut être consultée sur le site internet de la Ville au <https://carletonsurmer.com/services-aux-citoyens/amenagement-et-urbanisme/>

QUE le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au <https://carletonsurmer.com/avis-publics/>;

Donné à Carleton-sur-Mer, le 17 juin 2022.

Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication et publication dans *Le Hublot* le 17 juin 2022 et sur le site Web le 17 juin 2022)

1^{er} PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON

VILLE DE CARLETON-SUR-MER

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-466

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-155 CONCERNANT LA CRÉATION DE LA ZONE 042-A ET L'AJOUT DE L'USAGE « CAMPING RUSTIQUE » COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de créer la zone 042-A à même la zone 021-A;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le [REDACTED];

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par [REDACTED]
Et résolu à l'unanimité

QUE le 1^{er} projet du règlement 2022-466 soit adopté, statuant et décrétant ce qui suit :

SECTION 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La définition suivante est ajoutée à l'article 2.9 du règlement de zonage 2009-155 :

Camping rustique

Camping où les emplacements destinés aux campeurs n'offrent pas de services autres que des aménagements légers ayant un faible impact sur l'environnement, notamment des tables à pique-nique et des toilettes sèches.

ARTICLE 3

L'annexe « A » du règlement de zonage 2009-155 est modifiée par la création de la zone 042-A à même une partie de la zone 021-A qui sera réduite d'autant, tel que représenté à l'annexe « I » faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4

L'annexe B (grille des spécifications) est modifiée en créant la zone 042-A.

ARTICLE 5

L'annexe B (grille des spécifications) est modifiée en ajoutant les usages suivants pour la zone 040-A:

- Conservation et récréation extensive
- Agriculture sans élevage
- Agriculture avec élevage

ARTICLE 6

L'annexe B (grille des spécifications) est modifiée en ajoutant l'usage spécifiquement autorisé suivant pour la zone 042-A:

- Camping rustique

ARTICLE 8

Les normes d'implantation et de dimension suivantes sont ajoutées à l'annexe B (grille des spécifications) pour la zone 042-A:

- Marge avant minimale : 5,0 mètres
- Marge arrière minimale : 6,0 mètres
- Marge latérale minimale : 2,0 mètres
- Marge latérale combinée : 6,0 mètres
- Hauteur maximale : 1 étages

ARTICLE 9

La norme de densité suivante est ajoutée à l'annexe B (grille des spécifications) pour la zone 040-A:

- Nombre maximal de logements dans un bâtiment : 1 logements

ARTICLE 10 : Entrée en vigueur

Ce présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- Avis de motion donné le _____ #résolution_____

- 1^{er} projet de règlement adopté par le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, le _____ #résolution _____
- 2^e projet de règlement adopté par le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, le _____ #résolution _____
- Adoption du règlement le _____ #résolution _____
- Certificat de conformité adopté par la MRC d'Avignon le _____ #résolution _____
- Avis public d'entrée en vigueur publié le _____

M. Mathieu Lapointe
Maire

M. Antoine Audet
Directeur général et greffier

ANNEXE I

Création de la zone 042-A



Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 2021-466 modifiant le règlement de zonage 2009-155 de la Ville de Carleton-sur-Mer.

Authentifié ce jour _____

M. Mathieu Lapointe
Maire

M. Antoine Audet
Directeur général et greffier